



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 099-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.145

Déposée le : 27.05.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)
Niederhauser (Court, PLR)
Heyer (Perrefitte, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour un vote irréprochable à Moutier

Le Conseil-exécutif est chargé :

de tout mettre en œuvre pour que la votation de Moutier sur son appartenance cantonale se fasse durant le premier trimestre de l'année 2021.

Développement :

Suite au vote du 18 juin 2017 sur la future appartenance cantonale de la commune de Moutier, des illégalités ont été constatées.

Plusieurs recours ont été déposés à la préfecture du Jura bernois, qui les a traités avec beaucoup d'attention. Dans ses travaux d'instruction et dans sa décision, différentes irrégularités graves ont été clairement identifiées, dont la domiciliation fictive à Moutier durant la période de vote d'un nombre important de personnes ayant participé au vote du 18 juin 2017.

Tant les citoyens de Moutier qui désirent quitter le canton de Berne que ceux qui s'y opposent ont clairement dit qu'ils désirent un nouveau vote irréprochable.

En votant durant le premier trimestre de l'année, on augmente sensiblement les chances d'atteindre un résultat sûr, car il est possible de comparer le registre électoral avec le registre fiscal, ce qui améliore nettement les contrôles et évite toute forme d'usurpation.

Le premier trimestre 2021 est un délai tout à fait réaliste pour organiser et effectuer la votation, laquelle permettra de clore une fois pour toute cette situation pénible et de donner de nouvelles perspectives à la commune de Moutier.

Motivation de l'urgence : pour permettre de voter dans un délai idéal, il est important de mettre en place rapidement les bases légales pour organiser les modalités de vote.

Destinataires

- Grand Conseil